



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 4 novembre 2024

Présidence : M. Béat Grand, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 12/2024 de la Municipalité du 26 août 2024 relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 ;
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

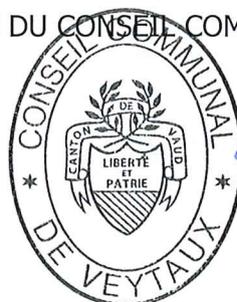
1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026, tel qu'amendé et selon le projet annexé au présent préavis ;
2. de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Ainsi délibéré en séance du lundi 4 novembre 2024.

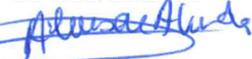
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :


B. Grand



Le Secrétaire :



D.-J. Alves de Almeida